

FORMATION AIPR ENCADRANTS ET CONCEPTEURS

ALYENCE : CENTRE D'EXAMEN RECONNU PAR LE MEEM

OBJECTIFS

GÉNÉRAUX

- 1 La formation AIPR Encadrants et Concepteurs permet aux participants de préparer efficacement la réussite du QCM en ligne sur la plateforme de l'état afin d'obtenir l'attestation AIPR encadrant ou concepteur
- 2 Appliquer les textes et la terminologie
- 3 Signaler les problématiques rencontrées
- 4 Appliquer et réaliser le marquage-piquetage
- 5 Déterminer le recours aux opérations de localisation
- 6 Réaliser le QCM permettant la délivrance de l'attestation de compétences

OPÉRATIONNELS

- 1 Identifier le rôle du maître d'ouvrage
- 2 Produire et exiger les documents selon les situations
- 3 Estimer les risques encourus

APTITUDES

MÉDICALES REQUISES ET ÊTRE ÂGÉ AU MINIMUM DE 18 ANS.

PERSONNES CONCERNÉES

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

Tout salarié (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, prestataire) devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux

PRÉREQUIS

Connaissances générales de la thématique de cette formation

MOYENS D'ÉVALUATION

Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire après examen par QCM établi par le MEEM

APRÈS EXAMEN

Délivrance d'une attestation de compétences

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en salle (exposés, questions et exercices)

DÉLAIS D'ACCÈS

Dès contractualisation

Vous aider à préserver les Hommes ! ALYENCE Formation

MODALITÉS

EFFECTIF DU GROUPE

1 à 10 personnes maximum

DURÉE FORMATION

de 7 à 14 heures suivant niveau de compétences

LIEU

Intra ou Interentreprises

DATES

Consultez notre planning ICI

TARIF

Nous contacter

Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public

Le rôle du maître d'ouvrage

Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes et points importants de la réforme (anti-endommagement)

Les principes de l'évolution réglementaire

Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme

Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Le guichet unique : utilisation en direct

La terminologie utilisée à travers la réforme

La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel

La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques

Ce qu'il faut savoir de la DT-DICT

Les ATU (Avis de Travaux Urgents)

Le constat contradictoire

Le guide technique de la réforme

Le marquage-piquetage

Les opérations de localisation

Les investigations complémentaires

PROGRAMME

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles. Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

Siège social : ZI le Chanay II, 8 rue Joseph Cugnot 69720 Saint Bonnet de Mure - SARL immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro de SIREN : 493 803 134 - Tel : 33 (0)4.72.79.05.82 - E-mail : contact@alyence-groupe.com - Site Internet : www.alyence.com